

Canada—Zone dénucléarisée

L'Organisation des Nations Unies estime qu'environ 130 millions d'enfants se voient refuser l'accès à une forme quelconque d'enseignement et que 800 millions d'adultes sont considérés comme analphabètes. La moitié des pays du tiers monde ne sont pas alimentés en eau potable, et pourtant la technologie existe qui pourrait réaliser cela en dix ans. Nous pourrions faire la même chose pour éviter la faim qui tue des centaines de milliers de personnes chaque année.

L'Organisation mondiale de la santé nous dit que dix enfants meurent chaque minute de la rougeole, de la diphtérie et de la tuberculose, et que 10 p. 100 seulement de la population du tiers monde est immunisée contre des maladies. Nous savons également que la pollution de l'air et de l'eau augmente la fréquence de l'asthme, du cancer et des maladies cardiaques ainsi que le nombre de leurs victimes.

Mais nous continuons de consacrer des milliards de dollars à des armes qui sont capables de supprimer toute vie sur notre planète. C'est bien là le comble de la folie à mon avis et, j'en suis sûr, à celui de la plupart des Canadiens raisonnables.

Des centaines de milliers de Canadiens ont appuyé l'idée qui sous-tend la motion soumise à la Chambre en signant des pétitions dans lesquelles ils demandent à la Chambre des communes d'en adopter le contenu. Ils reconnaissent comme moi que le fait de déclarer le Canada zone dénucléarisée ne va pas changer le monde du jour au lendemain. Les relations et les tensions internationales sont malheureusement trop complexes pour que cela se produise. Je soutiens cependant qu'en adoptant cette motion, le Parlement du Canada ferait savoir à la collectivité internationale que ses déclarations de principe se traduisent par des énoncés de politique.

En vertu du Règlement de la Chambre, cette motion fera l'objet d'un débat de cinq heures durant la période réservée aux affaires émanant des députés. Elle doit également faire l'objet d'un vote et j'invite donc les députés de tous les partis à en débattre avec tout le sérieux qu'elle mérite et à envisager d'y accorder leur appui.

En guise de conclusion, je vous citerai un document de travail du groupe *Project Ploughshares* qui s'intitule «faisons du Canada une zone dénucléarisée». Selon moi, l'extrait suivant résume très bien la question:

L'avantage pour un État de devenir une ZD . . .

. . . une zone dénucléarisée, monsieur le Président . . .

. . . (ou de s'associer à une zone dénucléarisée internationale), ce n'est pas de se mettre à l'abri d'une guerre nucléaire. Si une telle guerre éclate, les jeux seront faits et chaque pays, dénucléarisé ou non, sera menacé directement—en fonction de l'avantage qu'auront les belligérants d'attaquer ou non un pays donné—et tous les pays auront à subir la dévastation et l'hiver nucléaire de l'après-guerre.

Les traités ont peu d'importance en temps de guerre et ils n'en ont certes aucune quand il s'agit de subir les effets d'une guerre. De même, le fait de déclarer le Canada zone dénucléarisée empêcherait notre pays de jouer volontairement un rôle dans une guerre nucléaire, mais ce n'est pas là non plus l'objet de la décision en question—en effet, après la guerre, peu de Canadiens seraient encore vivants ou seraient enclin à célébrer les vertus de la non-participation à un suicide collectif.

Le fait de faire du Canada une zone dénucléarisée ne vise pas à nous soustraire aux effets d'une guerre, mais bien à influencer les comportements nationaux et internationaux avant qu'une guerre ne soit déclenchée, afin de réduire les possibilités qu'elle se produise. Il s'agit d'une mesure prise en temps de paix, afin de restreindre la prolifération des armes nucléaires, de retirer l'appui politique et technique à la course aux armements nucléaires et d'établir un climat de confiance entre les nations et les régions du globe.

Je le répète, monsieur le Président, je crois qu'il s'agit là d'un sentiment qui a été exprimé par la très grande majorité des Canadiens, tant directement, par des pétitions à la Chambre des communes qu'indirectement, par l'entremise de leurs représentants aux niveaux local et provincial. C'est la première fois depuis plusieurs années que la Chambre des communes a la possibilité d'exprimer son point de vue sur cette très importante question. J'attends avec impatience d'assister au débat sur la question.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Beaches (M. Young) d'avoir présenté cette motion. Selon moi, nous n'examinons que trop rarement l'un de plus importants aspects de notre civilisation, la guerre et la paix, pour reprendre les termes de Tolstoy.

On nous demande aujourd'hui de déterminer s'il convient ou non de déclarer le Canada zone dénucléarisée et d'encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à suivre cette voie. Dans un monde parfait, il serait inutile d'examiner une proposition de ce genre. Malheureusement, nous ne savons que trop bien que le monde dans lequel nous vivons est loin d'être parfait. Étant donné la nature des sous-marins et des missiles modernes, il est normal d'envisager une menace directe pour notre sécurité et notre souveraineté.

Il nous faut donc adopter une position réaliste et pragmatique pour faire face à la situation. Le député qui vient tout juste d'intervenir est plein de bonnes intentions, et je l'admire pour cela. Cependant, il faut être pratique et faire face à la réalité. Il serait tout à fait insensé et dangereux pour le Canada d'agir autrement.

Face à la menace connue, dont les armes nucléaires constituent un élément important, le Canada s'est joint à d'autres pays qui partagent les mêmes valeurs et intérêts au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, alliance fondée sur la notion de défense collective, dont le principal rôle est de garantir la sécurité des pays membres en dissuadant les agresseurs possibles. Ce pouvoir de dissuasion, face aux forces du Pacte de Varsovie, repose, en définitive, sur les armes nucléaires. L'Alliance s'est engagée à ne jamais avoir recours à la force, si ce n'est en réponse à une attaque, mais elle demeure décidée à empêcher toute agression contre ses membres. Le député qui vient tout juste d'intervenir souhaite supprimer ce pouvoir de dissuasion. Notre gouvernement continue de croire que c'est en participant à ces programmes collectifs de défense, plutôt qu'en se retranchant dans une zone dénucléarisée qui n'offre qu'une sécurité précaire, que nous pouvons le plus efficacement contribuer au maintien de la paix et assurer la sécurité autant des autres pays que du nôtre.